

Présent lors de l'arrêt du projet de SCoT, le document intitulé « Rapport Annexe Explication des choix relatifs à la trame verte et bleue sur la partie du territoire du SCoT couverte par le PNR des Causses du Quercy », a été omis du projet approuvé du SCoT de Cahors et du Sud du Lot.

Ainsi, ce document sera à nouveau versé au projet de SCoT par le biais d'une procédure de modification simplifiée, prise par délibération en Comité Syndical, le 7 décembre 2018.



Délibération 2018-12

COMITE SYNDICAL DU SCOT DE CAHORS ET DU SUD DU LOT

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

14h - Commune de Cahors – Salle Wilson

*Aujourd'hui, mercredi sept décembre deux mille dix-huit, le Comité syndical du SCoT de Cahors et du Sud du Lot, s'est réuni à quatorze heures, dans la Commune de Cahors –Salle Wilson*

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Planification

Objet : Modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et du Sud du Lot : rectification d'erreurs matérielle

Adoptée à l'unanimité

**Considérant** que la modification simplifiée du SCoT de Cahors et du Sud du Lot est nécessaire pour porter correction des erreurs matérielles, constatées et mises à jour par un recours gracieux en date du 3 septembre 2018,

**Considérant** que les erreurs matérielles portent sur la lisibilité d'illustrations à l'échelle des intercommunalités, et qu'ainsi l'échelle des territoires concernés par la procédure est celle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),

*Extraits de la délibération prescrivant la 1<sup>ère</sup> modification simplifiée du SCoT de Cahors et du Sud du Lot en date du 7 décembre 2018*

